



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du mélange : VisiJet® C4 Spectrum (Cyan, Magenta, Yellow)

1.2 Utilisation de la préparation : À utiliser avec l'imprimante 3D ProJet® 4500.

1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc.
333 Three D Systems Circle
Rock Hill, Caroline du Sud, États-Unis
Téléphone : 803.326.3900 ou
appel gratuit (aux États-Unis) : 800.793.3669
Urgences chimiques :
800.424.9300 - Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.
Mark House, Mark Road
Hemel Hempstead
Herts HP2 7
Royaume-Uni
Téléphone : +44 144-2282600
Urgences chimiques :
+1 703 527 3887 - Chemtrec

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

GHS : Réglementations CE 1272/2008 et HazCom 2012 :

Irritation des yeux	Catégorie 2	H 319
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	Catégorie 3	H335
Irritation de la peau	Catégorie 2	H 315
Dangereux pour le milieu aquatique en cas d'exposition de	Catégorie 3	H412

Réglementations UE 67/548 et CE 1999/45 :

Xi, R 36/37/38, R 43, R52/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Réglementation CE 1272/2008 :

Symboles des dangers et mot-indicateur :



GHS07

Mot-indicateur : Attention

Composants dangereux devant figurer sur les étiquettes : acrylate isobornilique, diacrylate aliphatique alcoxylé

Déclaration des dangers :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



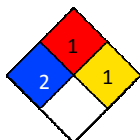
Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

Déclaration des précautions à prendre :

- P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+350 : En cas de contact avec la peau laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338 : En cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.



Classement NFPA

- 0 = Minimum
1 = Léger
2 = Modéré
3 = Sérieux
4 = Grave

Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

- Santé **2**
Inflammabilité **1**
Dangers physiques **1**

Précaution personnelle :

Protection de la peau et des yeux

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Description chimique :

Description : Mélange organique

3.2 Composants dangereux :

Nom chimique	No CAS	No CE	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementations UE 67/548 et CE 1999/45
Acrylate isobornylique	5888-33-5	227-561-6	17-25	Irrite la peau 2, H315 Irrite les yeux 2, H319 STOT SE 3, H335, Aquatique Chron. 2, H 411	Xi, N, R36/37/38, R51/53
Diacrylate aliphatique alkoxylé	exclusif		65-75	Irritation oculaire 2, H319 Irrite la peau 2, H315 Sensibilisation cutanée 1, H317	Xi, R36/38, R43

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Informations générales : Contrôler que des installations de lavage des yeux et des douches de sécurité ont été installées à proximité de la place de travail.

4.2 En cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

4.3 En cas de contact avec la peau : Peut provoquer des irritations ou une sensibilisation de la peau, y compris des rougeurs et/ou des enflures. Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.

4.4 En cas de contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Provoque des rougeurs, des enflures et des douleurs. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

4.5 En cas d'ingestion : Irrite la bouche, la gorge et l'estomac. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

Protection du secouriste : Mettre un équipement de protection adéquat (voir section 8). Transporter la personne qui a été exposée à l'air frais. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Produits d'extinction adéquats : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance ou à la préparation elle-même, aux produits de combustion et aux gaz créés : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO², du CO, du NO_x et de la fumée.

5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial.

5.5 Informations supplémentaires : Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Éviter d'inhaler du produit ou des sous produits de combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Consulter immédiatement un expert.

6.2 Précautions face à l'environnement : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Informer les autorités locales en cas de contamination de l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes de nettoyage : Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants adéquats. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié. Le matériau et son récipient doivent être mis au rebut comme les déchets dangereux. Éloigner des sources d'allumage.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter les sources d'inflammation. Ne pas laisser entrer dans les canalisations et les cours d'eau.

7.2 Entreposage : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources d'UV. Température d'entreposage: inférieure à 35°C. Classe de stockage 10, liquides dangereux pour l'environnement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

Analyse des composants :

Composant	LEI du produit, fournie par le fabricant (Limite d'exposition interne)
Acrylate isobornylique	S.O.
Oligomères acrylate d'uréthane	S.O.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

8.2 Contrôles de l'exposition

Moyens techniques permettant d'éviter une exposition : Utiliser une ventilation locale antidéflagrante avec conduit d'échappement.

Moyens permettant d'éviter une exposition : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes, et à la fin de la journée.

Équipement de protection personnelle :

Protection des voies respiratoires Si la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de poussière au-dessous des limites établies, utiliser une protection des voies respiratoires appropriée et approuvée.

Protection des mains : Utiliser des gants nitrile imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes protégeant des produits chimiques.

Protection du corps : Porter un tablier et des chaussures fermées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Apparence :

État physique : liquide

Couleur : cyan, magenta, jaune

Odeur : légère

9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

pH (20 °C) :	S.O.
Température/plage de température de fusion (°C) :	S.O.
Température/plage de température d'ébullition (°C) :	S.O.
Point d'éclair (°C) :	> 93°C
Température d'allumage (°C) :	S.O.
Pression de vapeur (°C) :	S.O.
Densité (g/cm³) :	1,1
Densité apparente (kg/m³) :	S.O.
Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :	légèrement soluble
Coefficient de partition :	S.O.
n-octanol/eau (log Po/w) :	S.O.
Viscosité dynamique (mPa à 25 °C) :	15-20
Danger d'explosion de la poussière :	S.O.
Limites d'explosion :	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter : Éviter l'exposition à la chaleur. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges électriques statiques.

10.2 Substances à éviter : Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution : S.O.

11.2 Effets aigus (tests de toxicité)

Composant	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par contact dermique
Acrylate isobornylique	S.O.	S.O.
Oligomères acrylate d'uréthane	>5000 mg/kg (rat)	S.O.

Irritation des voies respiratoires : irritant

Irritation de la peau : irritant

Irritation des yeux : irritant

Sensibilisation : Provoque une sensibilisation.

11.3 Expérience pratique

Après la sensibilisation, même des concentrations très faibles peuvent causer une réaction allergique grave.

11.4 Remarques générales :

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité : La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être dangereux pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Environnement : Éviter la contamination du sol, des égouts et des eaux de surface. Aucune information sur la toxicité n'est disponible pour ce produit.

12.2 Mobilité : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.3 Persistance et dégradation : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.4 Résultats de l'évaluation PBT : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.5 Autres effets néfastes : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Mise au rebut appropriée / produit : Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient. Essayer d'utiliser tout le produit. Mettre ce récipient et son contenu au rebut en conformité avec les règlements fédéraux, d'état et locaux. Ne pas réutiliser ou reemplir.

13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV : 070208

13.3 Conditionnement approprié : S.O.

13.4 Informations supplémentaires : 3D Systems recommande de consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour être en conformité avec les règlements en vigueur.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) : Pas réglementé

Désignation officielle pour le transport :

Classe :

Code de classification :

N° de l'ONU :

Groupe de conditionnement :

Étiquette de danger :

Code de restriction concernant les tunnels :

Dispositions spéciales :

14.2 Transport par mer (code IMDG/GGVSE) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

N° de l'ONU :

Groupe de conditionnement :

EmS :

Polluant marin :

Dispositions spéciales :

14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

N° de l'ONU :

Groupe de conditionnement :

Dispositions spéciales :

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations de l'Union européenne

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.

REACH annexe XVII : Pas listé.

15.2 Réglementations nationales

Wassergefährdungsklasse (classe de pollution de l'eau, Allemagne) : WGK 2 : Pollue l'eau.

15.3 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les matériaux figurent dans l'inventaire TSCA, et ils ne sont pas soumis aux exigences TSCA.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Composé d'antimoine (catégorie N010)

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

15.4 Réglementations en Australie

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989:

Australian Inventory of Chemical Substances, AICS: Listé

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Phrases de risque pertinentes (numéro et texte intégral) citées en référence aux sections 2 et 3 (selon CE 1272/2008) :

Irrite la peau 2, H 315 - Irritation cutanée, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée. 1, H 317 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire 2, H 319 - Irritation oculaire, catégorie 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3, H335-

Aqu. Chron.3, H412- Aquatic environment – long term hazard: H412: Harmful to aquatic life with long lasting effects

Aqu.Chron. 2, H411-Aquatic environment- long term hazard: H411: Toxic to aquatic life with long lasting effects



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH),
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI,
Réglementations WHS en Australie

VisiJet® C4 Spectrum
(cyan, magenta, jaune)

Date de révision : 18 décembre 2013

Relevant R-Phrases (number and full text) referred to in sections 2 and 3:

R36/37/38: Irritating to eyes, respiratory system and skin

R43: May cause sensitization by skin contact

R52/53: Harmful to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment

R51/53: Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.

16.2 Further information:

SDS Creation Date: 18 décembre, 2013

SDS Revision #: NA

SDS Revision Date: NA

Reason for Revision: NA

www.3dsystems.com

800.793.3669 (Toll-free in the US GMT-07:00; N. America, Mon – Fri, 6:00 a.m. to 6 p.m.)

803.326.3900 (Outside the U.S. GMT-07:00; N. America, Mon – Fri, 6:00 a.m. to 6 p.m.)

+44 144-2282600 (Europe GMT+01:00; Mon – Fri, 08:00 a.m. - 17:00 p.m. MEZ)

DISCLAIMER OF LIABILITY: The following supersedes any related provision in your company's forms, letters, and agreements from, by or with 3D Systems Corporation. 3D Systems, Inc. makes no warranty whether expressed or implied, including warranties of merchantability or of fitness for a particular purpose for this product. No statements or recommendations contained in the product literature are to be construed as inducements to infringe any relevant patent now or hereafter in existence. Under no circumstances shall 3D Systems, Inc. be liable for incidental, consequential, or other damages from alleged negligence, breach of warranty, strict liability or any other theory, arising out of the use or handling of this product. The sole liability of 3D Systems, Inc. for any claims arising out of the manufacture, use or sale of its products shall be for the buyer's purchase price.

The contents of this safety data sheet are subject to change without notice. 3D Systems, Inc. recommends that you periodically check www.3dsystems.com to make sure you are using the most current safety data sheet.

© Copyright 2013 by 3D Systems, Inc. All rights reserved. The 3D logo, VisiJet and ProJet are registered trademarks of 3D Systems, Inc.